

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de MULHOUSE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal

élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
24

Conseillers absents :
9

Séance ordinaire du 09 novembre 2023
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le neuf novembre de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (24) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Bruno TRANCHANT, Miné SEYHAN, Bérengère MICODI, Sébastien BURGY, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

Excusés (9) :

M. Adriano MARCUZ (procuration à M. KIMMICH)
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Guileine LEVY (procuration à M. BOUTHERIN)
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (jusqu'au point n° 12)
Mme Bilge BAYRAM (procuration à M. WOLFF)
Mme Véronique FLESCHE
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

Point 4 de l'ordre du jour

Réduction de titres de recette

Titre n° 626 du Budget 2023, d'un montant de 8 884,00 €, concernant divers encaissements relatifs aux activités de la Maison de Vie.

Dans le cadre des activités de la Maison de Vie, Mme N. F. a souhaité changer d'activité pour la saison 2023/2024, elle sollicite le remboursement de la différence de tarif soit 8,00 €.

Titre n° 757 du Budget 2023, d'un montant de 1 970,00 €, concernant divers encaissements relatifs aux activités de la Maison de Vie.

Dans le cadre des activités de la Maison de Vie, M. P. L. étant bénévole de l'activité 'Marche Nordique' pour la saison 2023/2024, il convient de lui rembourser le montant de son adhésion soit 10,00 €.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Avec 28 voix pour et une voix contre (M. EHRET) décide :

- de réduire de 8,00 € le titre n° 626 du budget 2023, en reversant la somme de 8,00 € à Mme N. F., domiciliée à MULHOUSE, et d'imputer la charge correspondante à l'article 934238 (Autres actions en faveur des personnes âgées) / compte 65888 (Charges diverses de la gestion courante - autres) du Budget 2023.

- de réduire de 10,00 € le titre n° 757 du budget 2023, en reversant la somme de 10,00 € à M. P. L., domicilié à ESCHENTZWILLER, et d'imputer la charge correspondante à l'article 934238 (Autres actions en faveur des personnes âgées) / compte 65888 (Charges diverses de la gestion courante - autres) du Budget 2023.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 14 novembre 2023

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,



Patrice NYREK

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.